Municipalité de VILLEROY

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

À TOUTES LES PERSONNES ET TOUS LES ORGANISMES INTÉRESSÉS, prenez avis que le règlement **Nº 20-CM-201** – modification au règlement 19-CM-189 sur le traitement des élus municipaux est entré en vigueur le 4 mai 2020.

Le règlement **Nº 20-CM-201** fixe le traitement des élus municipaux.

De plus, prenez note que le règlement **Nº 20-CM-201** est disponible pour consultation au bureau municipal aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur notre site internet.

DONNÉ À VILLEROY

CE 4 MAI 2020

Joannie Lamothe
Directrice générale par intérim

Je, soussignée, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, résidente à Laurierville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 16 et 17 heures, le 6 mai 2020, à chacun des endroits suivants, savoir : Salle Firmin-Roy (Église), bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 mai 2020

Joannie Lamothe
Directrice générale par intérim